



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 09 Mars 2023

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2023

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	22	24	02

Vote	
A LA MAJORITE	Pour : 20
	Contre : 00
	Abstentions : 04

L'an 2023, le Jeudi 09 Mars à 18 h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 1^{ère} session ordinaire de l'année.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA (17h45) - M. Jean-Philippe NOËL (17h51) - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE - M. Patrick LAVITAL - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME (18h08) - Mme Gilberte EUGENIE (18h11) - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE (18h41) - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Frantz RUPAIRE (Départ à 18h26) – M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO(22)

REPRÉSENTÉS : Mme Sabrina FÉLER - Mme Fabienne FARAJE.....(02)

ABSENTS : - Mme Marylène ROCHEMONT – Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Laurence LAROCHELLE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Claude JERSIER.....(5)

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

02 Mars 2023

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Marie-Claude BIQUE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée..

D_20230309_04

PRESENTATION ET VALIDATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023-2027

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107 ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et notamment son article 1^{er} ;

VU la loi de Finances 2023, promulguée le 30 Décembre 2022 ;

CONSIDERANT qu'au regard du texte de la loi précitée, le rapport tel que présenté contient des objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonction exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé ;



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 09 Mars 2023

CONSIDERANT le rapport sur les Orientations Budgétaires présenté en vue de la préparation du Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2023 et le débat qui s'en est suivi en séance du Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide,

A LA MAJORITE moins 04 ABSTENTIONS (M. Frantz RUPAIRE – M. Jimmy FAUSTA – Mme Sylviane BOURGEOIS – Mme Josette OTTO)

Article 1

DE VALIDER le plan Pluriannuel d'Investissement de la commune pour la période allant de 2023 à 2027, comme indiqué dans le document annexé.

Article 2

D'AUTORISER le Maire à prendre toutes décisions nécessaires à la mise en œuvre de ce plan

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 09 Mars 2023.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

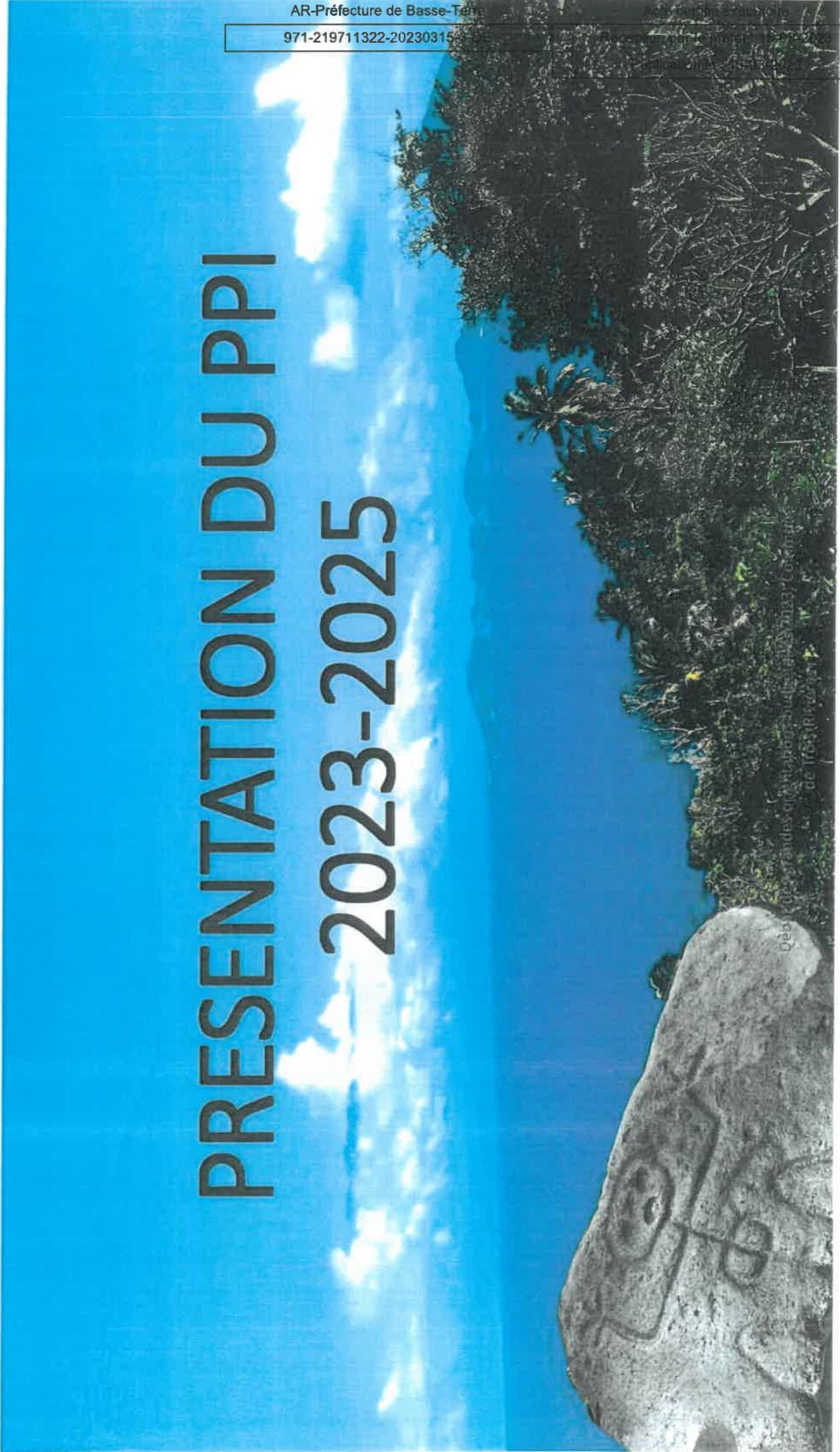
- recours administratif gracieux auprès de nos services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet «www.telerecours.fr »



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE

PRESENTATION DU PPI 2023-2025



Département des Grandes Antilles, Institut des Antilles Françaises, Communauté de Trois-Rivières

Une situation financière qui est le fruit d'une gestion prudente et rigoureuse.

A la fin de l'exercice 2022, on comptabilise 11 37 2K€ de recettes contre 11 142 K€ de dépenses, soit un **solde excédentaire de l'ordre de 230 K€**, en section de fonctionnement.

La masse salariale représente 71,52% des dépenses réelles, dans ce budget. Ce chapitre reste le plus gros volume des dépenses de fonctionnement, il est intéressant de faire un zoom.

Le montant total des dépenses de personnel s'élève à 11 142 K€, la part pour la rémunération des jeunes en insertion représente un total de 202 K€, soit 3% du chapitre 012. Donc, hors chantier d'insertion le poids de la masse salariale dans le budget serait de 69,74%.

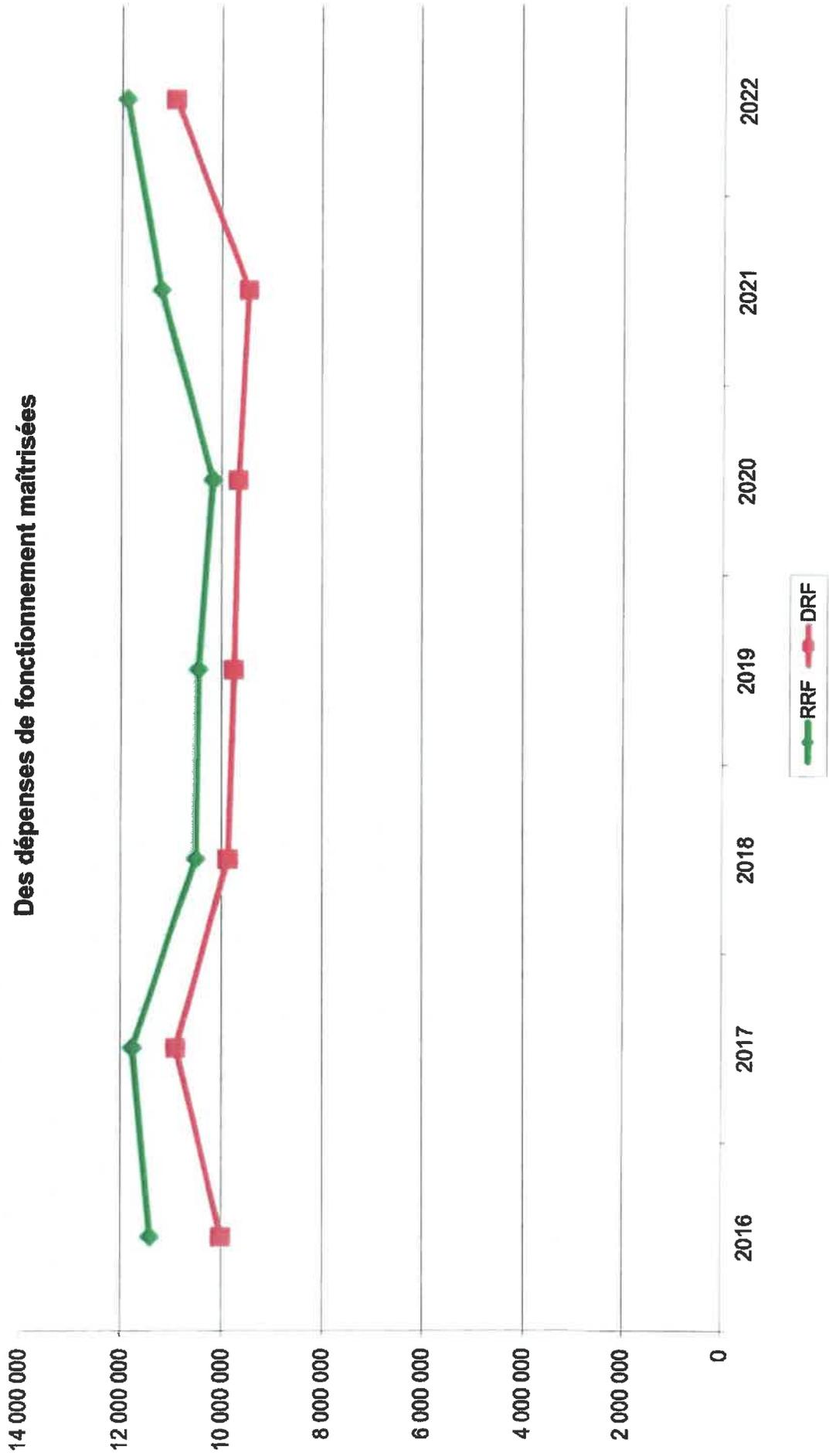
Les contractuels travaillant au service des affaires scolaires représentent une dépense d'environ de 7% dans les charges de personnel.

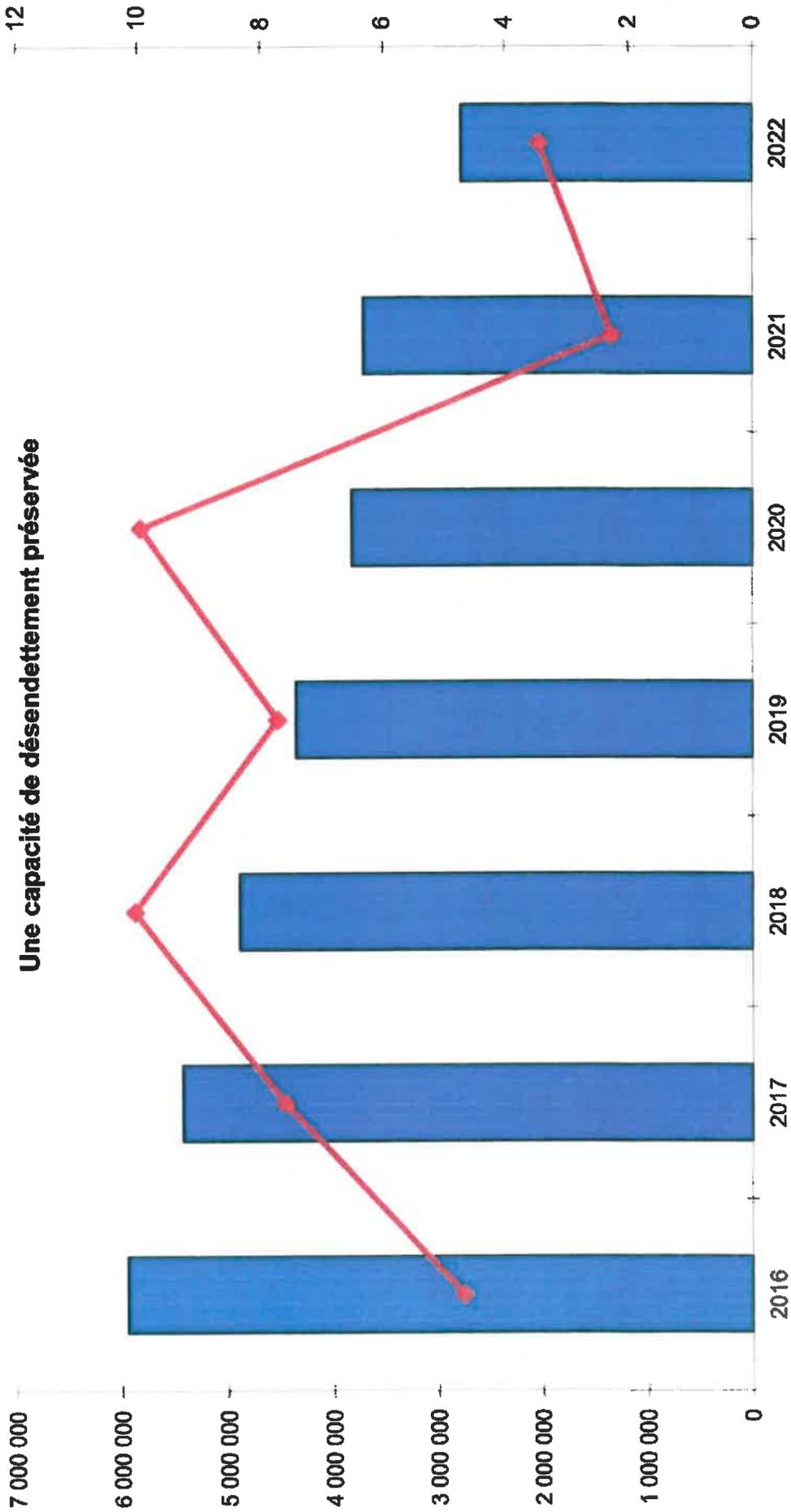
Si la commune s'oriente vers une externalisation des prestations effectuées par ses contractuels. Elle ferait une économie de 60% pour ces dépenses.

En effet, les contractuels représentent une charge de 527 K€. Les dépenses de personnel représenterait 65,01%; un taux proche de la moyenne nationale (58,01%) pour une commune de même strate.

I SITUATION FINANCIERE

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

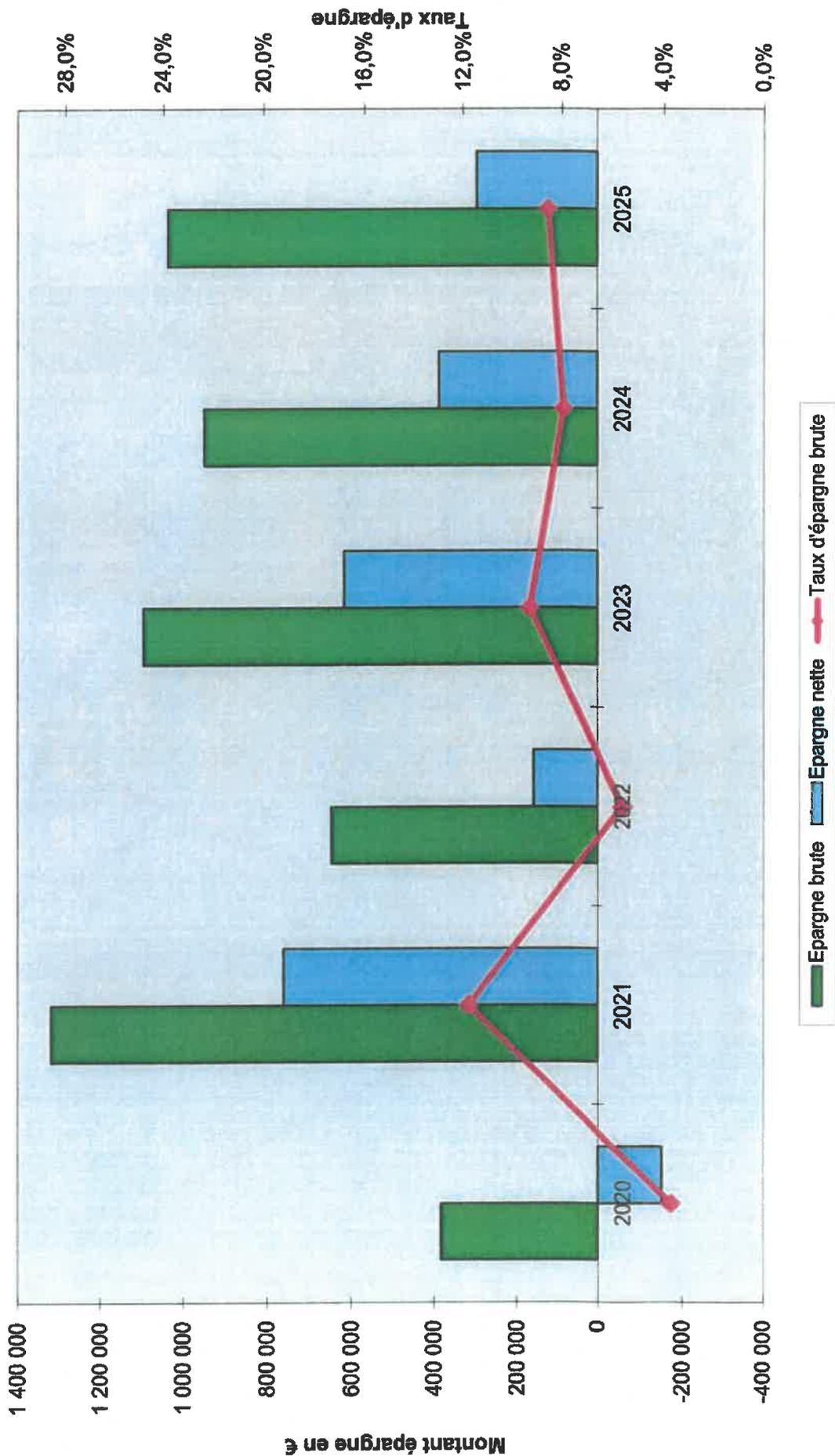




Une capacité de désendettement préservée

■ Encours de fin d'exercice
—● Capacité de désendettement

Épargne brute, épargne nette et taux d'épargne



Financement de l'investissement

